

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIIN 2023
DELIBERATION N° DE-2023-122

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-124), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (à partir de la délibération DE-2023-103), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2023-111), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE (à partir de la délibération DE-2023-111).

Absents représentés par pouvoir :

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2023-125) ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-102) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme VOISIN à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. BOUTONNET-LOUSTAU à Mme LOUPIEN-SUARES, M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

Absent(s) :

Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : FINANCES – Exercice 2023 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions complémentaires.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions exceptionnelles ou complémentaires suivantes :

Musée Basque et de l'histoire de Bayonne

- L'exposition Léon Bonnat 2022, peintre il y a cent ans, a eu lieu du 8 juillet au 31 décembre 2022 au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne (21 000 visiteurs environ). Elle a été organisée conjointement avec ses services ainsi que ceux du Musée Bonnat-Helleu. Au vu du bilan financier établi et conformément aux engagements pris par la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 41 700 € au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne à titre de participation à son coût net.

- Par ailleurs, suite au rapatriement de la collection Gramont hébergée depuis 1982 au domaine national du château de Pau et dans l'attente d'une solution pérenne de conservation à Bayonne, le Musée Basque a entrepris des travaux d'optimisation des réserves existantes à Château neuf permettant d'accueillir une partie des œuvres (peinture, arts graphiques et petite sculpture) et sollicite l'aide financière de la Ville. Compte tenu du coût total prévisionnel de ces aménagements estimé à 70 000 € TTC, il est proposé d'accorder au Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne une subvention d'équipement exceptionnelle de 37 000 € qui sera versée sur présentation du bilan définitif des travaux réalisés daté et signé par le Président.

Chœur Bayonne Pays Basque

Il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 € au titre de la participation financière de la Ville au lancement des activités du chœur professionnel créé en 2022. Elle nécessite le renouvellement de la convention signée le 21 novembre 2022.

Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne a organisé un défilé «Mon style à moi, c'est Bayonne» le jeudi 30 mars 2023 à 20h30 au Théâtre Michel Portal. Cette manifestation caritative a été donnée au profit de la Banque alimentaire de Bayonne et du Pays Basque. Elle fédère de nombreux commerçants bayonnais qui s'unissent de manière bénévole. Pour permettre à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne d'assumer le coût de la location du Théâtre Michel Portal, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2 100 €.

Elkarlana Lagunak

Cette association porte le projet d'un café inclusif, ouvert au numéro 19 de la rue des basques, "le Cafecito".

Son objectif est de créer une mixité sociale incluant des personnes en situation de fragilité psychique : des patients de l'hôpital de Bayonne, des résidents de structures sociales ou médico-sociales du territoire, ainsi que toute personne souhaitant venir. La sensibilisation aux troubles psychiques est également une mission que s'est donnée l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 €.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions d'un montant total de 76 800 € en section de fonctionnement et 37 000 € en section d'investissement et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement conclue avec le Chœur Bayonne Pays Basque pour l'année 2023.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services